

Deuxième partie — L'impact des politiques des Etats membres sur la cohésion

Table des matières

Introduction	84
Les implications des dépenses publiques liées aux politiques nationales	84
Les impacts régionaux des dépenses publiques	87
Politique fiscale et PIB régional	91
La politique de développement régional dans les Etats membres	96
Annexe statistique à la deuxième partie	101

Introduction

La présente partie a d'abord pour objet d'étudier les conséquences pour les régions des politiques nationales qui impliquent une dépense publique et de la façon dont elles sont financées dans les différentes parties de l'Union. En second lieu, il s'agit d'examiner les mécanismes qui ont été mis en place dans les différents pays pour redistribuer le revenu et pour réduire les écarts de réalisations économiques entre les régions. En troisième lieu, compte tenu de son effet potentiellement important sur le renforcement des économies locales, il sera procédé à un examen de l'ampleur relative de l'investissement direct étranger (IDE) à l'intérieur de l'Union européenne et dans les futurs Etats membres et à une évaluation de la mesure dans laquelle les autorités nationales et régionales sont susceptibles d'influer sur sa localisation.

Les implications des dépenses publiques liées aux politiques nationales

Presque toutes les fonctions remplies par les gouvernements qui impliquent des dépenses publiques ont des conséquences sur l'équilibre entre régions dans la mesure où la dépense en cause intervient dans une région ou une autre sans que sa localisation précise ne soit le fruit d'une décision délibérée de politique économique. Il faut également souligner qu'elles ont aussi des conséquences pour des zones locales au sein des régions, dans la mesure où les mêmes mécanismes autonomes opèrent à ce niveau qu'à l'intérieur de l'ensemble des pays.

Les sommes dépensées dans le cadre de ces politiques sont très supérieures au montant financé par les Fonds structurels, si bien que leur effet sur la cohésion économique et sociale au sein des Etats membres est beaucoup plus grand. Comme il sera montré plus loin, les politiques nationales de dépense publique et le mode de financement de la dépense ont un effet important sur le soutien des niveaux de revenu dans les régions les moins prospères. Cependant, pour l'essentiel, ces politiques ne sont pas directement ciblées sur les régions, même si elles ont des conséquences sur l'équilibre entre régions. Elles sont plus centrées sur des problèmes sociaux plus immédiats et sur le soutien du revenu que sur le renforcement de la compétitivité de fond.

Ainsi, il y a plutôt une complémentarité qu'un conflit entre ces politiques et la politique de cohésion de l'Union européenne, davantage centrée sur la résolution de faiblesses structurelles plus fondamentales. Néanmoins, en dépit de leur taille relativement modeste, les Fonds structurels ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre les disparités entre régions et dans le renforcement de la cohésion.

Dépenses publiques et cohésion

Même les politiques qui n'impliquent pas directement des dépenses tendent à avoir des effets indirects sur la dépense et de ce fait sur la cohésion. Dans le cadre de l'union économique et monétaire, la Banque centrale européenne est responsable de la politique monétaire tandis que les gouvernements nationaux sont responsables de la politique budgétaire. L'un des objectifs de la politique budgétaire est de contribuer à la stabilité de l'économie, d'étayer la politique monétaire de façon à ce qu'elle puisse soutenir la croissance. La philosophie du Pacte de stabilité et de croissance mis en œuvre au moment de l'unification monétaire est de laisser les stabilisateurs automatiques opérer librement dans le cycle économique, mais dans le même temps de maintenir la discipline budgétaire dans d'autres domaines comme une caractéristique permanente de l'union économique et monétaire.

Du côté des dépenses au sein du budget, contrairement aux recettes, le seul élément susceptible de réagir automatiquement aux fluctuations cycliques est la dépense liée au chômage. Au cours des prochaines décennies, le vieillissement progressif de la population exercera des pressions importantes sur les dépenses publiques. En limitant globalement la croissance des dépenses, la discipline financière est un moyen de garantir la viabilité budgétaire dans les années à venir.

La présente partie ne s'intéresse pas directement aux résultats macro-économiques globaux, même s'ils sous-tendent les évolutions récentes de la dépense publique globale et des recettes dans les Etats membres ainsi que les changements qui sont intervenus dans la structure de la dépense publique. Les implications de la consolidation budgétaire pour les différentes régions ou les différents groupes sociaux sont mal connues. Si la consolidation budgétaire a entraîné des réductions dans les intérêts payés sur la dette du fait de la diminution des emprunts, ce qui a pu libérer des ressources financières au profit d'autres

programmes socialement et économiquement plus utiles, elle a en même temps exercé des pressions à la baisse sur le niveau global de la dépense.

En outre, quoique cette pression ait généralement conduit à une réduction de la dépense par rapport au PIB, on peut soutenir l'idée que le resserrement de cette contrainte incite plus fortement à améliorer la qualité des programmes de dépense. Toutefois, la question de savoir si cela a débouché sur des politiques plus efficaces du point de vue de la cohésion entre régions reste ouverte. Par ailleurs, il n'est pas impossible que les ajustements budgétaires aient infléchi à court terme l'activité économique au détriment des régions relativement faibles. Cependant, même à court terme, la consolidation budgétaire est susceptible de soutenir la croissance si elle est mise en œuvre de façon appropriée et si elle est accompagnée d'une réforme structurelle. A plus long terme, il est probable qu'un environnement macro-économique stable créé par l'union économique et monétaire et par les politiques associées sera favorable à la croissance. Cela peut être avantageux pour toutes les régions, même si cela ne s'est pas encore traduit, lors du ralentissement actuel de l'activité économique, par des taux de croissance plus élevés.

Globalement, dans l'ensemble de l'Union européenne, la dépense publique a fortement décliné au cours des dernières années. Entre 1995 et 2002, elle est passée en moyenne d'un peu plus de 51% du PIB des Etats membres à un peu plus de 47%. Un accroissement (égal à seulement un point de pourcentage du PIB) n'a été observé qu'au Portugal (Graphique 2.1 et Tableau A2.1). Cette réduction a dépassé de loin la diminution

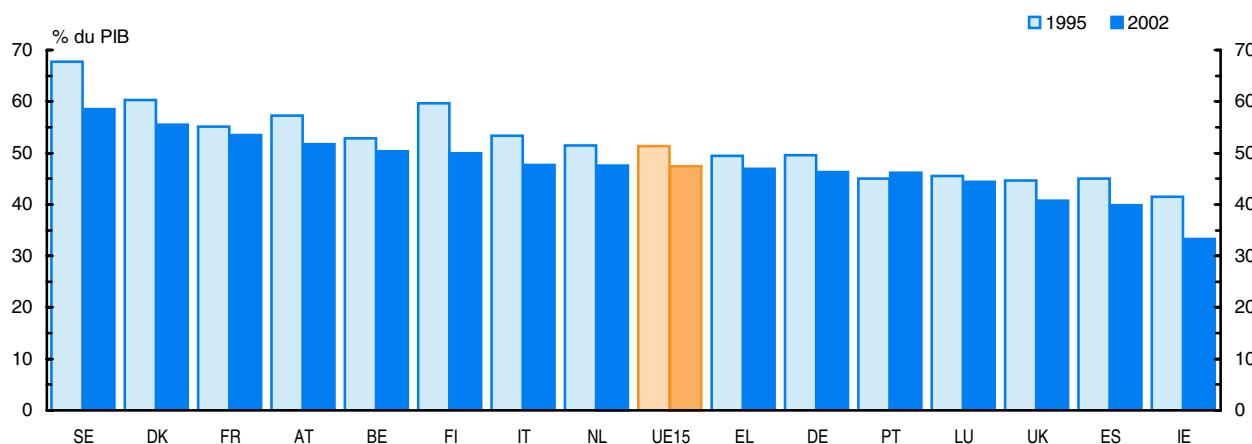
dans les intérêts payés sur la dette dans l'Union européenne (égale à 2 points de pourcentage du PIB). En Italie, où les intérêts payés représentaient 12% du PIB en 1995 et où la réduction a été particulièrement prononcée (près de 6 points de pourcentage), toute la baisse s'est traduite par une diminution de la dépense.

Alors que les dépenses publiques ont fortement diminué dans l'ensemble de l'Union européenne, les recettes publiques tirées des impôts et d'autres sources n'ont que faiblement chuté par rapport au PIB, ce qui implique en gros un maintien des taux d'imposition. Nulle part sauf en Irlande, où la croissance du PIB a été exceptionnellement forte, la baisse des recettes n'a dépassé 2% du PIB et dans six pays, les recettes ont même augmenté par rapport au PIB. Ainsi, les déficits budgétaires ont diminué dans toute l'Union et, dans plusieurs cas, se sont transformés en excédents.

Changements dans la structure de la dépense publique

En dehors de la chute des intérêts payés sur la dette, des baisses par rapport au PIB ont également été enregistrées ces dernières années pour les transferts publics aux particuliers et aux entreprises. Entre 1995 et 2002, les dépenses correspondant à des prestations sociales (qui se montent à un peu plus de 16% du PIB dans l'ensemble de l'Union européenne) ont diminué en moyenne de près de 1% du PIB en dépit du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de retraités. Cette réduction a été due en partie à une baisse du chômage mais elle reflète aussi

2.1 Dépense publique dans les Etats membres, 1995 et 2002



Source: Eurostat, Comptes des administrations publiques

une tendance générale à limiter la croissance des prestations sociales partout où c'est possible. Mais la réduction des prestations sociales est loin d'avoir été générale au sein de l'Union européenne : de fortes hausses ont été enregistrées en Allemagne, en Grèce et au Portugal et une augmentation moins importante a été observée en Italie.

Tandis que la part des dépenses à caractère social consacrée aux retraites dans l'Union a eu tendance à croître au cours des dernières années avec l'augmentation du nombre des retraités, la part consacrée aux allocations-chômage a généralement diminué en raison d'une diminution importante du nombre de chômeurs. Selon les dernières données disponibles (pour l'an 2000), les retraites (définies ici comme comprenant les pensions de réversion) représentent plus de 46% du total des transferts sociaux dans l'Union européenne et nettement moins de 40% seulement dans les trois pays nordiques, où la protection sociale est plus étendue que partout ailleurs, et en Irlande, où le nombre de personnes ayant dépassé l'âge de la retraite est relativement faible (Tableau A2.2). Cependant, la proportion ne dépasse 50% qu'en Italie (63%). En guise de contraste, les allocations-chômage représentent un peu plus de 6% du total des transferts sociaux dans l'ensemble de l'Union européenne et moins de 10% dans tous les Etats membres sauf la Belgique, l'Espagne, la Finlande et le Danemark, ce qui reflète dans les trois premiers pays le nombre relativement élevé de chômeurs et dans le dernier le niveau élevé de la dépense par personne.

Les transferts autres que les prestations sociales, y compris les subventions et les aides versées aux entreprises, ont diminué plus fortement, de 2,5% du PIB globalement, la baisse étant particulièrement forte en Allemagne (près de 7% du PIB) et aux Pays-Bas (plus de 4% du PIB). En revanche, dans la plupart des autres pays, la baisse a été plus modeste ou nulle, une hausse étant même observée en Autriche et au Portugal.

Les dépenses courantes liées à la consommation de biens et services sont, quant à elles, restées en moyenne stables par rapport au PIB (avec un taux un peu inférieur à 21% de celui-ci), tandis qu'au sein de cette masse, les salaires et traitements payés aux employés du secteur public ont diminué, ce qui reflète en partie l'externalisation — ou la privatisation — de certains services. Si la réduction de la masse salariale du secteur public par rapport au PIB n'est pas intervenue dans tous les Etats membres, de fortes

diminutions (supérieures à 1% du PIB) ont été enregistrées en Allemagne, en Espagne, en Irlande, en Autriche et en Finlande. En revanche, au Portugal, la masse salariale du secteur public a fortement augmenté par rapport au PIB.

En comparaison des dépenses consacrées aux salaires du secteur public et aux autres achats courants, les dépenses publiques d'investissement et de construction de diverses infrastructures sont relativement faibles dans l'ensemble de l'Union. En 2002, elles dépassaient en moyenne à peine 2% du PIB de l'Union européenne et n'excédaient 4% de celui-ci qu'en Irlande et au Luxembourg. De plus, leur montant a baissé par rapport au PIB au cours des dernières années. Entre 1995 et 2002, il n'a augmenté de façon plus que marginale qu'en Grèce, en Irlande et aux Pays-Bas. Néanmoins, la part des dépenses consacrées à des investissements fixes est restée à peu près stable au cours de la période. Cela pourrait donner à penser que dans la plupart des Etats membres, les infrastructures du secteur public n'ont pas été beaucoup développées au cours des dernières années et qu'il se peut que le stock de capital public ne se soit pas accumulé autant qu'il le fallait. Cependant, durant cette période, une plus grande proportion des investissements en infrastructures publiques a été réalisée sous la forme d'une certaine coopération entre secteurs public et privé dans de nombreux Etats membres. Le remplacement d'un investissement public par un investissement privé que cela a pu comporter n'est pas nécessairement visible dans les chiffres des comptes du secteur public.

Le partage des dépenses publiques entre ces grandes catégories reflète les fonctions qu'assument les pouvoirs publics et les services qu'ils procurent, mais il traduit aussi le type de système de gestion qui est appliqué pour fournir ces services, qui varie d'un pays à l'autre en fonction des dispositifs nationaux. Ainsi, une bonne part des dépenses consacrées aux biens et services concerne les services d'éducation, de santé et sociaux. La façon dont la fourniture de ces services est organisée — par l'emploi direct de personnels ou par l'achat des services qu'ils procurent — se reflète dans les salaires et traitements payés par l'Etat par opposition aux autres achats courants de biens et services.

Dépense publique et cohésion sociale

Une fraction importante des dépenses publiques des Etats membres de l'Union européenne, notamment

en ce qui concerne la protection sociale et les services sociaux, est liée au modèle social européen et, délibérément ou non, contribue fortement à limiter les disparités dans le niveau de revenu réel et dans les opportunités ouvertes durant la vie de tout un chacun. En 2001 (les données de 2002 ne sont pas encore disponibles), environ 40% des dépenses publiques totales allaient à la protection sociale dans l'ensemble de l'Union tandis que 24% étaient destinés à l'éducation et aux soins médicaux. Toutes ces dépenses ont aussi des implications, comme il sera montré plus loin, pour la répartition effective de la dépense publique entre régions, puisque le montant dépensé dans une région est largement commandé par le nombre de personnes qui y vivent, la structure par âge de la population et ses besoins de soutien social.

Au cours des dernières années, parallèlement à la baisse de la dépense publique globale, une diminution a été enregistrée dans les dépenses liées à la plupart des fonctions assumées par l'Etat et aux services qu'il fournit, y compris pour les programmes sociaux. Entre 1995 et 2001, les dépenses consacrées à la protection sociale au sein de l'Union européenne (qui comprennent les coûts de gestion à côté des prestations sociales) ont diminué en moyenne d'environ 1% du PIB, les dépenses liées à la santé et à l'éducation restant à peu près inchangées (Tableau A2.3). Mais cela implique que la part de la dépense consacrée à ces trois rubriques a augmenté au cours de ces six années, passant de 59% du total à 64%, la part vouée à la protection sociale considérée isolément passant de 38% à 40%.

Malgré la baisse générale des dépenses de protection sociale par rapport au PIB entre 1995 et 2001, leur part dans la dépense totale a augmenté dans tous les Etats membres sauf les Pays-Bas, la Finlande et la Suède, mais dans ces deux derniers pays le niveau des dépenses était largement supérieur à la moyenne en 1995.

Par rapport au PIB, les dépenses consacrées à la santé ont augmenté dans la plupart des Etats membres au cours de la période, une baisse n'étant enregistrée qu'au Luxembourg, en Autriche et en Finlande. Néanmoins, la part de la dépense totale vouée aux soins médicaux s'est accrue dans tous ces pays sauf l'Autriche.

Au cours de ces six années, il s'est produit une baisse plus générale des dépenses d'éducation par rapport au PIB, qui reflète en partie la diminution du nombre d'enfants d'âge scolaire. Mais une hausse est

intervenue au Danemark, en Suède, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni. A nouveau, la dépense totale vouée à l'éducation pendant cette période a augmenté dans presque tous les Etats membres, les seules exceptions étant l'Irlande et la Finlande, où elle a légèrement diminué.

La contrepartie de la hausse de la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation, à la santé et aux services sociaux a été une baisse de la part vouée aux services généraux de l'Etat (administration) et aux autres dépenses, y compris les intérêts payés sur la dette, les subventions et transferts autres que les prestations sociales, qui comprennent les aides à l'industrie et aux régions, dont la diminution a déjà été notée plus haut.

Les impacts régionaux des dépenses publiques

Le plus gros des dépenses publiques qui interviennent au niveau régional ou local résulte directement de politiques déterminées au niveau national en ce qui concerne la fourniture de services ou le soutien du revenu des personnes dans le besoin. Cela est vrai quel que soit le système de gouvernement en vigueur, fédéral ou unitaire. Alors que l'ampleur des délégations de responsabilité aux autorités régionales et locales concernant la fourniture de services varie fortement dans l'Union en fonction du degré de décentralisation du pouvoir politique — qui reflète en partie mais non totalement le fait que le système de gouvernement soit fédéral ou unitaire — les Etats membres partagent le souci de veiller à ce que les services fournis ne diffèrent pas trop entre localités.

Dans le cas de la protection sociale, cela est généralement obtenu grâce à une fixation centralisée des taux des prestations et des critères d'éligibilité aux aides, même si le système est géré localement, si bien que le droit aux prestations et le montant reçu ne dépendent pas ou ne sont pas censés dépendre du lieu de résidence d'une personne à l'intérieur du pays¹.

De même, pour la plupart des services, qu'il s'agisse de l'éducation, des soins médicaux ou de la sécurité, des normes minimales tendent à être fixées centralement même si la responsabilité et la fourniture des services sur le terrain sont confiées aux autorités locales ou régionales. Dans bon nombre d'Etats membres, on s'efforce aussi généralement de prendre en

compte les différences entre régions en ce qui concerne la composition de la population et d'autres facteurs qui influent sur le besoin local d'un volume disproportionné de services publics si l'on veut respecter des normes communes de protection sociale. Cela vaut notamment pour l'éducation, la proportion de la population d'âge scolaire ou universitaire étant clairement un facteur pertinent, et pour la santé et les services sociaux, le nombre relatif de personnes âgées étant un déterminant important de l'ampleur des besoins.

Différences dans le système de gouvernement

Les systèmes de gouvernement et le degré de décentralisation des responsabilités en matière des politiques publiques sont très différents au sein de l'Union européenne. Dans les fédérations, comme l'Allemagne, l'Autriche ou la Belgique, des responsabilités importantes de mise en œuvre des politiques dans de nombreux domaines sont confiées aux Länder ou aux régions. Dans ces pays, même si la formulation de la politique est généralement moins décentralisée ou est un domaine de responsabilité partagée entre les différents niveaux de gouvernement, les autorités régionales tendent à avoir une certaine autonomie dans l'application des mesures afin d'atteindre des objectifs communs et elles sont susceptibles d'avoir un certain pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne la priorité à accorder aux divers objectifs. Il est donc possible de tenir compte spécifiquement des différences dans les contextes régionaux et locaux lors du déploiement de la dépense. Dans le même temps, comme il est décrit plus loin, il existe dans ces pays des mécanismes qui visent à éviter que n'apparaissent d'amples différences entre régions en ce qui concerne les dépenses consacrées aux services publics. Ils prennent la forme de règles ou de normes établies au niveau central et de mécanismes de péréquation visant à garantir que les ressources financières auxquelles les régions ont accès ne soient pas trop différentes.

Suite aux mouvements de décentralisation des vingt dernières années, les autorités régionales ont de plus en plus de responsabilités propres dans différents domaines en Espagne et en Italie, et de nouveaux changements importants sont en cours d'introduction en Italie. Actuellement, leurs pouvoirs d'imposition sont relativement limités par rapport à ceux des Länder

allemands ou des pays nordiques, mais ne sont pas comparables à la situation qui prévaut en Belgique, où les trois régions ne financent qu'une faible fraction de leurs dépenses sur des recettes prélevées localement. Les autorités locales ont des pouvoirs particulièrement étendus dans les trois pays nordiques, le Danemark, la Finlande et la Suède. Les impôts locaux sur le revenu procurent l'essentiel des recettes pour les financer et sont complétés par des systèmes nationaux égalisant la capacité fiscale ou procurant des ressources additionnelles.

En revanche, en France, au Royaume-Uni et dans d'autres Etats membres, l'élaboration de la politique est plus centralisée, même si des délégations de responsabilité sont intervenues dans les deux premiers pays. S'il se peut que la mise en œuvre de la politique et la fourniture de services localement aient été confiées aux autorités régionales ou locales, leurs pouvoirs de collecter des recettes sont limités, de même que leur pouvoir discrétionnaire dans la façon de dépenser le budget associé aux services reçus du gouvernement central.

S'il existe une tendance générale à l'augmentation de la décentralisation des responsabilités au profit des instances régionales et locales, cela s'accompagne le plus souvent d'un renforcement des moyens qui visent à garantir que les régions moins prospères ne soient pas désavantagées du fait d'avoir à fournir plus de services. Une exception possible est représentée par l'Italie où les autorités régionales se voient accorder de plus en plus d'autonomie dans les dépenses qu'elles effectuent sans que cela ne s'accompagne d'une augmentation comparable du revenu dont disposent les régions moins prospères pour financer leurs dépenses.

Ecarts de dépense publique entre régions

Si ces différences dans les systèmes de gouvernement dans l'Union européenne influent à la fois sur le déploiement de la dépense publique entre régions et sur le montant des recettes destinées à financer cette dépense prélevé localement plutôt que centralement, la dépense réelle par habitant tend dans la pratique à ne présenter que des écarts limités entre régions au sein d'un même pays. Comme il est indiqué plus loin, il semble également ne pas y avoir de différences substantielles entre pays dans les taux d'imposition et les charges prélevés sur les personnes qui vivent et travaillent dans les différentes régions.

Le fait que les politiques soient déterminées au niveau national en fonction des besoins perçus signifie qu'il tend à y avoir une plus grande dépense publique par rapport à leur revenu dans les régions relativement moins prospères que dans les régions relativement plus prospères et dans les zones relativement pauvres des régions plutôt que dans les zones relativement riches.

Malheureusement, compte tenu des données disponibles, il n'est pas possible d'évaluer pour tous les Etats membres l'ampleur relative des dépenses publiques dans les différentes régions. Il n'est pas non plus possible d'effectuer des comparaisons entre pays puisque les informations disponibles tendent à être partielles et spécifiques à un pays donné. Le principal souci ici est de montrer comment la dépense publique et le système fiscal fournissent une contribution différenciée au PIB et, de ce fait, maintiennent le revenu des régions relativement moins prospères par rapport à celui des régions plus prospères. Il est aussi d'indiquer l'ampleur de la contribution fournie. Cela sera fait en examinant les effets régionaux de la dépense dans des pays choisis pour lesquels il existe des données et en considérant la façon dont les recettes sont prélevées dans l'Union.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, comme dans le reste de l'Union européenne, la plupart des dépenses publiques qu'il est possible de distinguer au niveau régional (soit 85% du total) concernent la protection sociale, la santé et les services sociaux, ainsi que l'éducation. Ensemble, ces secteurs ont représenté en moyenne 75% de la dépense publique des régions lors de l'exercice

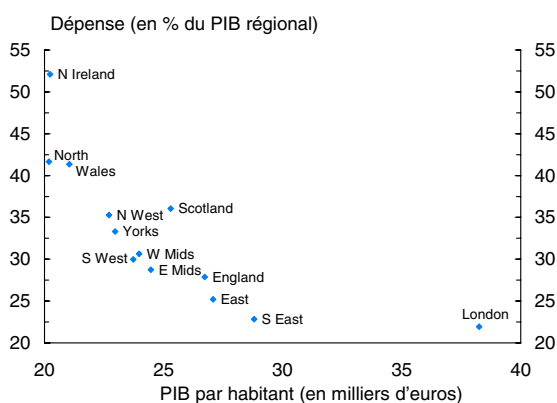
budgétaire 2000–2001 (Graphique 2.2 et Tableau A2.4). En termes de dépense régionale par habitant, celle-ci avait tendance à être plus élevée dans les régions les moins prospères, comme l'Irlande du Nord, l'Ecosse, le Pays de Galles et le nord et le nord-ouest de l'Angleterre, en partie à cause de dépenses de protection sociale plus fortes reflétant le plus grand nombre de chômeurs et de personnes inactives, mais aussi en raison de dépenses plus grandes de soins médicaux et d'administration dans les trois premières régions. La dépense par habitant était aussi supérieure à la moyenne à Londres, ce qui traduit là aussi des dépenses d'administration plus élevées en raison du grand nombre de bureaux publics qui y sont implantés, même si des efforts ont été accomplis depuis plusieurs années pour les décentraliser.

S'il existe quelques écarts entre régions dans la dépense d'éducation et de soins médicaux par habitant, ils sont relativement limités, du moins entre régions anglaises, tout comme les écarts dans les dépenses liées à l'environnement et aux transports.

Les chiffres de la dépense par habitant impliquent que la dépense varie fortement par rapport au PIB entre les régions du Royaume-Uni. Si on laisse de côté l'Irlande du Nord, qui est un cas particulier en raison des événements historiques récents et des problèmes politiques actuels, la dépense allait en 2000–2001 d'un peu plus de 41% du PIB au Pays de Galles et au nord de l'Angleterre à 21–22% à Londres et dans le sud-est. Par suite, selon cette mesure, la dépense publique contribue près de deux fois plus au revenu dans les deux premières régions que dans les deux dernières, notamment en raison du niveau du PIB par habitant beaucoup plus bas et, dans une moindre mesure, de leur plus grand besoin de dépenses sociales.

Dans le même temps, il faut souligner qu'une bonne partie de la dépense supplémentaire consiste en dépenses courantes et non en dépenses en capital — elle va à la consommation plutôt qu'à l'investissement — et n'a donc probablement qu'un effet limité pour renforcer la compétitivité de fond. Ainsi, par exemple, 1% seulement du PIB en moyenne était dépensé pour les routes et les transports et dans aucune région le chiffre ne dépassait 1,5% du PIB. En revanche, il arrive aussi que certaines dépenses classées comme courantes, comme pour l'éducation et la formation, la R&D ou le soutien au développement des entreprises, soient plus proches de dépenses d'investissement et

2.2 Dépense publique par région au Royaume-Uni, moyenne 2000-2001



Source: voir Tableau A2.4

puissent potentiellement contribuer de façon importante à accroître le potentiel productif de la région concernée. Néanmoins, même en tenant compte de cela, on peut considérer que l'essentiel des dépenses régionales visent des objectifs sociaux plutôt qu'économiques.

Italie

Un tableau similaire émerge en Italie, bien que les écarts dans le montant relatif des dépenses publiques entre les régions soient un peu moins systématiques qu'au Royaume-Uni et que les différences dans la contribution effective au PIB soient plus faibles malgré des écarts régionaux plus importants en termes de PIB par habitant. Il faut toutefois souligner que les données relatives aux dépenses publiques sont plus complètes qu'au Royaume-Uni, où 15% de la dépense totale ne sont pas répartis entre les régions. Cela pourrait entacher la comparaison si les dépenses concernées étaient concentrées à Londres et dans d'autres régions relativement prospères. Néanmoins, les facteurs à l'œuvre sont très proches dans les deux pays.

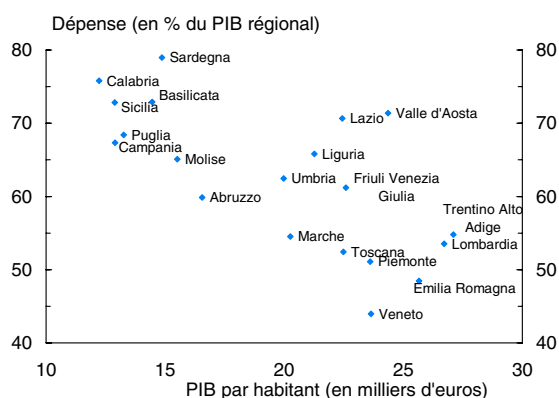
Alors que les dépenses de protection sociale par habitant varient fortement d'une région italienne à l'autre, elles subissent moins l'effet de différences dans les taux de chômage que de différences dans la proportion de la population ayant dépassé l'âge de la retraite, parce que les chômeurs reçoivent un niveau d'allocation comparativement bas et parce que les retraites sont relativement élevées. De plus, les effectifs qui ont dépassé l'âge de la retraite sont nettement plus importants dans les régions relativement plus prospères du nord de l'Italie que dans les régions relativement moins prospères du sud, contrairement au Royaume-Uni où les différences des effectifs concernés entre régions sont relativement petites. Par ailleurs, les retraites tendent à être davantage liées au revenu antérieur en Italie qu'au Royaume-Uni, où la retraite publique de base a un montant fixe. Ainsi, les dépenses de protection sociale par habitant étaient en l'an 2000 supérieures de près de 85% en Ligurie, où quelque 25% de la population sont âgés de 65 ans ou plus, à celles de Campanie, où le chiffre n'est que de 14% (Graphique 2.3 et Tableau A2.5). Alors que les dépenses de protection sociale par habitant étaient supérieures à la moyenne nationale dans la plupart des régions du nord, elles étaient nettement inférieures à celle-ci dans toutes les régions du sud (quoique dans ces dernières, comme il sera dit plus loin, elles sont supérieures à la moyenne en pourcentage du PIB).

Dans le cas de l'éducation et des soins médicaux, les différences de dépense par habitant étaient moins marquées, même s'il est vrai qu'en ce qui concerne l'éducation les dépenses par habitant étaient inférieures à la moyenne nationale dans toutes les régions méridionales sauf la Sardaigne et que pour la santé, elles étaient inférieures à la moyenne dans toutes ces régions. Il se peut toutefois que ces différences reflètent des salaires et d'autres coûts moins élevés dans le sud que dans le nord et non des différences dans la qualité des services offerts.

Les dépenses par habitant consacrées aux transports, à l'environnement et à d'autres programmes ont aussi eu tendance à être plus faibles dans les régions méridionales que dans les régions septentrionales. Néanmoins, comme pour la protection sociale, la santé et l'éducation, les différences pour ces dépenses étaient généralement plus faibles que celles du PIB par habitant, si bien que le plus souvent — mais non toujours comme il est indiqué plus bas — la dépense publique globale était plus forte par rapport au PIB par habitant dans les régions les moins prospères de l'Italie que dans les régions les plus prospères. Par rapport au PIB, la dépense allait de 35% de plus que la moyenne nationale en Sardaigne et 30% de plus en Calabre, la région où le PIB par habitant est le plus faible, à 25% de moins que la moyenne en Vénétie. Cette différence entre les extrêmes est un peu plus étroite qu'au Royaume-Uni².

Dans le même temps, alors que la dépense publique par rapport au PIB est supérieure à la moyenne dans toutes les régions méridionales, les régions septentrionales n'ont pas toutes un niveau de dépenses inférieur à la moyenne, malgré le PIB par habitant

2.3 Dépense publique* par région en Italie, 2000



supérieur à la moyenne dont elles jouissent toutes. De fait, dans le Val d'Aoste et le Latium, la dépense par rapport au PIB dépassait de 20% la moyenne en l'an 2000 et était proportionnellement plus élevée que dans les Pouilles ou la Campanie. Elle était aussi relativement élevée par rapport au PIB en Ligurie, en bonne partie à cause du niveau relativement élevé des dépenses de protection sociale (dus au grand nombre de retraités), qui atteignaient plus de 23% du PIB régional en l'an 2000, soit plus que dans toutes les régions méridionales sauf la Calabre.

Ainsi, en Italie comme au Royaume-Uni, la dépense publique a plutôt pour effet de réduire les écarts de PIB par habitant, même si cet effet semble relativement plus faible (il faut toutefois conserver présente à l'esprit la réserve exprimée plus haut). Mais comme au Royaume-Uni, elle semble soutenir beaucoup plus la consommation que l'investissement, les dépenses vouées aux transports et aux routes ne représentant en moyenne, par exemple, qu'à peine plus de 2% du PIB et ne dépassant pas 5% de celui-ci dans toutes les régions. C'est plus qu'au Royaume-Uni, mais le chiffre reste faible.

Espagne

En Espagne, les effets régionaux de la dépense publique sont déterminés par les mêmes facteurs qu'au Royaume-Uni et en Italie, même si des données ne sont disponibles que pour un éventail de dépenses plus restreint que dans les deux autres pays. Comme en Italie, il n'y a pas de relation (inverse) étroite entre la dépense par habitant consacrée aux services collectifs et le niveau de prospérité régionale ou pas de relation du tout, bien que l'intervention des Fonds

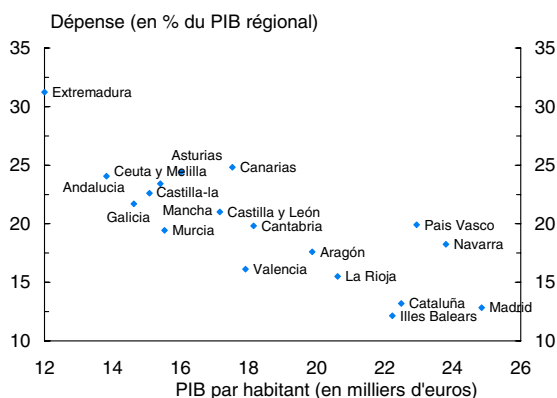
structurels, qui est importante et concentrée dans les régions relativement pauvres d'Objectif 1, tende à rendre la relation plus étroite. Néanmoins, la dépense publique tend à fournir une contribution nettement plus marquée au PIB dans les régions moins prospères que dans les régions plus prospères et a ainsi pour effet de renforcer la cohésion sociale.

Les dépenses consacrées à la santé et aux services sociaux étaient ainsi plus élevées par rapport au PIB dans la plupart des régions espagnoles d'Objectif 1, au cours de la période 1992–1999, que dans les autres (Graphique 2.4 et Tableau A2.6), ce qui reflète en partie le plus grand nombre de chômeurs³. Néanmoins, il existait quelques exceptions. En particulier, les dépenses consacrées à la santé et aux services sociaux étaient inférieures à la moyenne nationale à Valence, région d'Objectif 1, et supérieures à la moyenne en Navarre, où le PIB par habitant est le deuxième de toutes les régions espagnoles.

Les dépenses d'infrastructure tendaient aussi à être relativement élevées dans les régions d'Objectif 1, même si là encore quelques régions ne relevant pas de l'Objectif 1 avaient un niveau supérieur à la moyenne. Cependant, en Espagne comme au Royaume-Uni et en Italie, les sommes dépensées pour les investissements en infrastructures étaient uniformément faibles par rapport au PIB, le chiffre ne dépassant 3% du PIB qu'en Estrémadure et à Ceuta et Melilla, et encore de peu.

Globalement et en tenant compte des dépenses financées par l'Union européenne, la dépense a atteint en moyenne au cours de la période 31% du PIB en Estrémadure (la région où le PIB par habitant est le plus faible d'Espagne), 25% aux Canaries, 13% à Madrid et en Catalogne et à peine 12% dans les Iles Baléares.

2.4 Dépense publique par région en Espagne, moyenne 1992-1999



Source: voir Tableau A2.6

Politique fiscale et PIB régional

Bien que les données relatives aux dépenses publiques dans les Etats membres soient incomplètes, celles qui sont disponibles montrent clairement que la dépense publique fournit une contribution différenciée au PIB selon les régions, ce qui aide à réduire les disparités et à maintenir la cohésion sociale.

La question clé est de connaître la mesure dans laquelle la dépense plus élevée par rapport au PIB qui

est observée dans les régions relativement moins prospères s'accompagne d'impôts et autres charges plus élevés pour financer ce niveau de dépense plus fort. En d'autres termes, l'effet d'une dépense plus élevée est-il compensé par le prélèvement de charges plus importantes sur le revenu dans les régions concernées ?

Il est difficile de répondre à cette question avec les données disponibles. Il est toutefois possible de tirer des données relatives au partage des impôts entre l'Etat central et les autorités régionales et locales, des indications sur les impacts régionaux du système de financement en vigueur. En principe, plus les régions ont la responsabilité de couvrir le coût des dépenses réalisées au niveau régional ou local en prélevant des impôts ou des charges sur les personnes qui vivent et sur les entreprises qui sont implantées sur leur territoire, plus il est probable que les effets bénéfiques possibles d'une dépense plus élevée par rapport au PIB seront compensés⁴. Certes, ces impôts plus élevés peuvent être eux-mêmes compensés par des décisions visant à accroître les transferts en provenance de l'Etat central ou à établir un fonds de péréquation pour réduire l'ampleur des différences entre régions concernant le revenu disponible pour financer la dépense.

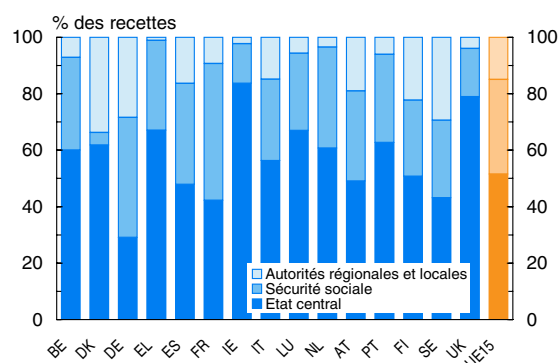
Lorsque les taux d'imposition ou des cotisations sociales sont fixés centralement, le problème ne se pose pas dans la mesure où les personnes qui vivent dans les régions relativement moins prospères — ou dans les zones relativement pauvres des régions plus prospères — tendront automatiquement à payer moins d'impôts que les personnes qui vivent ailleurs parce que leur revenu est globalement plus faible. Si les taux d'imposition et de cotisation sur le revenu et la dépense sont communs et si, par conséquent, les recettes fiscales sont les mêmes par rapport au PIB dans la région qu'ailleurs, le système fiscal aura un effet neutre sur le revenu disponible pour financer la dépense et, de ce fait, n'aura pas pour effet de compenser la contribution de la dépense au PIB. Si les taux d'imposition sont progressifs plutôt que proportionnels, en ce sens qu'ils augmentent quand le revenu croît, le système fiscal renforcera l'effet différencié de la dépense sur les niveaux du PIB régional.

Il est difficile de déterminer la mesure dans laquelle le système fiscal est plutôt progressif que proportionnel dans les différents Etats membres, car cela dépend de l'interaction entre les impôts sur le

revenu, qui sont typiquement progressifs, les taxes sur la dépense, qui sont typiquement proportionnelles, et les cotisations sociales, qui sont également typiquement proportionnelles du moins jusqu'à un certain niveau de revenu⁵. Les données empiriques suggèrent que, dans la plupart des pays de l'Union européenne, les systèmes fiscaux sont faiblement progressifs et, dans les autres, à peu près proportionnels ou au pire légèrement régressifs⁶. Ainsi, il se peut qu'ils accroissent dans certains cas l'effet différencié entre les régions de la politique de dépense publique tandis qu'il est peu probable qu'ils aient un effet compensateur important ou même quelconque dans les autres régions.

Dans la pratique, à l'intérieur de la plupart des Etats membres de l'Union européenne, les impôts sont surtout prélevés centralement et les recettes tirées des impôts régionaux et locaux ne représentent qu'une faible fraction de la totalité des fonds collectés pour financer la dépense publique. En 2001, dans l'ensemble de l'Union, seulement 15% des fonds provenaient de sources régionales ou locales, la proportion dépassant ce taux seulement dans les Etats fédéraux d'Allemagne et d'Autriche, dans les trois pays nordiques, où les autorités locales ont des responsabilités importantes en matière de dépense, et en Espagne, où les régions tiennent un rôle important (Graphique 2.5 et Tableau A2.7) De plus, sauf dans quelques pays, la part des recettes prélevées par des sources régionales ou locales est restée à peu près la même au cours des dernières années et le principal changement dans la structure des recettes publiques a consisté dans un passage des cotisations sociales aux impôts, en partie pour réduire la charge fiscale sur l'emploi.

2.5 Recettes tirées des impôts et des cotisations sociales par niveau d'autorité publique, 2001



Source: Eurostat, Comptes des administrations publiques

Les seuls pays dans lesquels il y a eu une augmentation significative de l'importance relative des impôts régionaux et locaux sont le Danemark, l'Espagne et l'Italie. Dans ce dernier pays, leur part dans les recettes a presque doublé entre 1995 et 2001. Cela reflète une politique visant à confier aux régions davantage de responsabilités dans la collecte des recettes permettant de financer la dépense publique, politique qui n'a cessé d'être poursuivie depuis cette période, qui conduit à ce qu'une proportion croissante des impôts est prélevée localement plutôt que centralement et à une possibilité de plus en plus grande que les taux d'imposition effectifs soient plus élevés dans les régions relativement moins prospères où la base imposable est moindre.

En Italie comme dans d'autres pays où les autorités régionales et locales portent une responsabilité importante dans le prélèvement des recettes fiscales, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme explicite de transferts des régions les plus prospères vers les régions les moins prospères si on ne veut pas que ces dernières soient désavantagées du fait d'être contraintes soit à fixer des taux d'imposition plus élevés, soit à accepter un niveau moindre de dépenses publiques et, conséquence probable, une moindre qualité de service.

Toutefois, dans la plupart des Etats membres, la proportion relativement faible des recettes prélevées au niveau régional ou local et les caractéristiques du système fiscal impliquent que les différences entre régions dans la contribution que les dépenses publiques fournissent au PIB ne sont pas compensées par la façon dont les dépenses liées à ces services sont financées.

Mécanismes discrétionnaires de transfert de revenu aux régions

La conclusion précédente tend à être confirmée par l'examen des moyens qui ont été mis en place par le gouvernement central pour gérer globalement les dépenses mises en oeuvre au niveau régional et local et déterminer les recettes disponibles pour les financer. Dans tous les Etats membres, on s'efforce d'accroître les recettes disponibles dans les zones où la base imposable locale est considérée comme insuffisante pour soutenir les besoins de dépense ou dans lesquelles le coût des services à fournir est supérieur à la normale, que ce soit en raison de la nature du terrain ou d'autres motifs. En outre, il se peut qu'on donne à

certaines régions un soutien spécifique pour leur développement économique.

L'ampleur des transferts publics vers les différentes régions ou localités est déterminée de façon légèrement différente selon les pays, mais des principes communs transparaissent notamment dans la forme d'évaluation des besoins et de la base imposable locale. En outre, dans tous les pays, les autorités régionales et locales ont, indépendamment du montant des fonds reçus du gouvernement central et de la précision avec laquelle les besoins sont évalués, un certain pouvoir discrétionnaire sur la manière de dépenser concrètement les transferts reçus.

En Allemagne, le processus de péréquation est conçu pour ajuster les recettes dont disposent les Länder, mais il existe aussi des dotations pour des besoins particuliers, comme ceux des villes-Etats. Cependant, comme les Länder ont une autonomie considérable, ils ne dépensent pas forcément les mêmes montants pour les différents services publics que ceux qui sont postulés dans le calcul de péréquation de la dépense par habitant. Cela vaut également largement pour l'Autriche.

Dans les trois pays nordiques ainsi que dans plusieurs autres Etats membres, le système a un objectif similaire à celui de l'Allemagne, mais fonctionne entre des autorités locales de taille beaucoup plus petite — municipalités ou comtés et non Länder.

En Suède, la principale source de recettes des autorités locales est l'impôt local sur le revenu. Le système de transferts a pour objet d'accroître les recettes des municipalités où le revenu, ainsi que la base imposable, est relativement faible grâce à des transferts provenant des régions plus riches. De plus, il existe aussi une politique de délocalisation de certains offices publics nationaux dans les municipalités relativement moins prospères afin de soutenir leur développement et d'élargir leur base imposable.

Un dispositif de péréquation semblable fonctionne au Danemark, mais entre des autorités locales de dimension encore plus réduite. Il existe 14 comtés, dont deux régions à statut spécial (Copenhague et Frederiksberg), et 271 municipalités, qui ont toutes leurs propres impôts sur le revenu et impôts fonciers et qui disposent en conséquence d'une large autonomie.⁷

En Finlande, les municipalités ont une base imposable appréciable mais n'ont pas le pouvoir de

déterminer les taux d'imposition. En conséquence, les régions relativement riches prélèvent plus de recettes que ce qu'on considère comme nécessaire pour financer les dépenses, et l'excédent est transféré effectivement aux régions moins riches qui collectent moins de recettes fiscales.

Critères d'évaluation des besoins de dépense régionaux et locaux

Dans tous les Etats membres, les besoins de dépense au niveau régional et local sont évalués centralement afin de déterminer le montant des transferts que doivent recevoir les autorités concernées. Les méthodes utilisées sont très voisines. Elles impliquent le plus souvent l'estimation d'un niveau standardisé de service par habitant, mais il existe certaines différences dans la façon dont ces estimations sont faites et dans leur degré de sophistication.

Aux Pays-Bas, par exemple, les transferts du gouvernement central aux provinces et aux municipalités représentent l'essentiel de leurs recettes et ils sont déterminés à l'aide d'une large gamme d'indicateurs (tels que la taille, la densité de la population, la qualité des sols, la structure sociale et le degré d'urbanisation à côté de leur base imposable locale). Toutefois, le seul objectif du système est de rendre égales les sommes qu'elles ont à dépenser compte tenu de leurs besoins.

Au Portugal, un fonds global répartit des ressources entre les trois régions de niveau NUTS 1, largement sur une base par habitant, mais avec des critères supplémentaires qui profitent aux deux régions insulaires (voir ci-dessous). Ce fonds global recourt aussi à toute une série de critères pour déterminer les sommes allouées aux municipalités dans chaque région. Un deuxième fonds, qui a des objectifs de cohésion explicites, est limité aux municipalités les moins développées, et deux autres fonds supplémentaires visent à garantir que les municipalités ont des ressources suffisantes. En gros, les transferts sont inversement corrélés au revenu par habitant : la région de Lisbonne et de la vallée du Tage, qui est la plus riche, reçoit par habitant moins du tiers de l'allocation versée à l'Alentejo, la région la moins riche. (Par rapport au PIB, les transferts représentent à peine 1% dans la première région contre 6% dans la seconde.)

Dans de nombreux Etats membres, comme c'est le cas pour les villes-Etats en Allemagne, des régions

ou localités particulières reçoivent un traitement préférentiel dans l'allocation des transferts. Pour des raisons historiques ou culturelles, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni accordent un statut spécial à certaines régions, ce qui engendre une plus grande délégation de pouvoirs et, le plus souvent, des formules de financement différentes (en Irlande du Nord, en Ecosse et au Pays de Galles dans le cas du Royaume-Uni). Cela vaut aussi, mais dans une moindre mesure, en Finlande, où la région de l'Åland bénéficie d'un statut et d'un traitement spéciaux par rapport au reste du pays, au Portugal dans les cas des Açores et de Madère, en France dans le cas de la Corse et des DOM-TOM. Certaines de ces régions à statut spécial reçoivent du gouvernement central des transferts plus importants que les autres régions, même lorsqu'elles sont comparativement riches — le Trentin-Haut-Adige en Italie et l'Åland en Finlande en offrent des exemples. Si ces versements ne semblent pas justifiés en termes de cohésion économique ou sociale, il se peut qu'ils importent pour préserver la cohésion politique.

Les budgets des autorités régionales françaises sont principalement financés par des transferts en provenance de l'Etat. Dans les territoires français d'outre-mer, la dépense publique par habitant est environ le triple de la moyenne de la France métropolitaine et elle atteint en Corse 3,5 fois cette moyenne. Les transferts versés à la plupart des autres régions ne révèlent pas d'écarts notables. Si les régions relativement moins riches tendent à recevoir en moyenne un peu plus par rapport à l'effectif de la population, il existe plusieurs anomalies et la corrélation entre le revenu par habitant et la dépense publique est faible. En particulier, l'Ile-de-France bénéficie d'une prime par rapport à la moyenne nationale — du fait, peut-on soutenir, de coûts de gestion des services plus élevés — alors qu'en Lorraine la dépense par habitant est bien inférieure à la moyenne.

L'alignement des transferts avec l'aide communautaire

Dans les pays qui reçoivent des sommes importantes des Fonds structurels, certaines politiques nationales sont étroitement liées aux fonds provenant de l'Union européenne. Ainsi, en Espagne, le fonds de compensation interterritoriale n'accorde des financements complémentaires qu'aux régions

La péréquation en Allemagne

En Allemagne, les principaux canaux par lesquels l'argent est transféré entre Länder et entre le gouvernement fédéral et les Länder est le Système de péréquation financière, le *Länderfinanzausgleich*. Sous sa forme actuelle, qui date de 1995 lorsque les systèmes séparés de l'est et de l'ouest de l'Allemagne ont été fusionnés dans le cadre du Pacte de solidarité (*Solidarpakt*), il mélange une pure péréquation horizontale et un complément payé par les autorités fédérales.

Le calcul de la situation respective des différents Länder tient compte de la base imposable assise sur les impôts qui sont soit de la compétence exclusive du Land soit partagés avec le gouvernement fédéral. L'allocation de base se compose d'impôts partagés sur le revenu, les bénéfices et le chiffre d'affaires. Quelque 75% des recettes tirées de ceux-ci sont réparties entre les Länder en fonction de la population, le solde étant réservé pour les Länder « financièrement faibles ». Cela garantit que les recettes de chaque Land atteignent au moins 92% de la moyenne.

Un deuxième étage de péréquation financière vient corriger la répartition de base des impôts afin de garantir une répartition égale des impôts par habitant entre les Länder. Mais comme on considère que les villes-Etats (Berlin, Brême et Hambourg) ont des besoins particuliers, elles reçoivent 35% de plus par habitant. Un stade ultérieur correspond à des transferts du gouvernement fédéral visant à accroître les recettes disponibles dans les Länder qui ont un revenu inférieur à la moyenne ou sont confrontés à des difficultés particulières. Ces transferts sont de trois sortes :

- « des subventions compensatrices » (*Fehlbedarfsbundesergänzungszuweisungen*), qui portent les recettes des Länder les moins riches à au moins 99,5% de la moyenne ;

- une compensation pour sujétions spéciales (*Sonderbedarfsbundesergänzungszuweisungen*), qui couvre le coût de la gestion politique dans les petits Länder et le coût de la réunification dans les nouveaux Länder (*teilungsbedingte Sonderkosten*) et qui fournit par ailleurs des recettes supplémentaires à Brême et Hambourg en raison de leurs problèmes d'endettement ;

- des subventions transitoires (*Übergangsbundesergänzungszuweisungen*), qui sont versées aux Länder occidentaux les moins riches depuis 1995, mais sont conçues pour disparaître à un rythme de 10% par an.

Les transferts sont conséquents. En l'an 2000, Berlin a reçu des transferts représentant globalement 6,4% du PIB local, et les transferts nets en direction des Länder de l'est ont tourné en moyenne autour de 5% du PIB. Compte tenu du fait qu'elle a profité d'un programme complémentaire spécial de rénovation, Brême a reçu des transferts égaux à 6,5% du PIB. Dans le cas de la Hesse — Land qui paye proportionnellement le plus dans le *Finanzausgleich* — l'effet est de réduire la capacité d'imposition de 126% de la moyenne nationale à 106%, réduction qui équivaut à 1,5% de son PIB.

Il n'est cependant pas possible de comparer directement ces transferts nets aux chiffres présentés plus haut à propos des dépenses publiques dans les régions du Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Espagne parce qu'ils laissent de côté des dépenses importantes effectuées directement par le gouvernement fédéral ou dans le cadre du système d'assurances sociales finançant la protection sociale. Comme le montre le cas des pays examinés, il est probable que ce facteur accroît de façon significative la contribution différentielle des dépenses publiques au PIB des régions.

d'Objectif 1 (mais il existe aussi un fonds spécial « Teruel » qui fournit une aide à cette partie de la région autonome de l'Aragon, même si l'ensemble de l'Aragon n'est pas éligible à l'Objectif 1 d'après les règlements communautaires).

En Grèce, le principal instrument national qui vise à promouvoir la cohésion économique et sociale est le Programme d'investissement public (PIP) qui finance de grands projets d'infrastructure dans les domaines des transports, de l'éducation, de la santé, de la culture et d'autres secteurs clés de l'économie au niveau

national et régional. La plupart des fonds alloués par le PIP transitent par le canal du troisième Cadre communautaire d'appui (CCA III). Les régions qui bénéficient des transferts communautaires par habitant les plus élevés dans le cadre de l'actuel CCA (Dytiki Makedonia et Voreio Aigaio) reçoivent cinq à six fois plus que la région de l'Attique. En Irlande également, une part proportionnellement plus grande du budget national est allouée aux régions Border, Midlands et Ouest qu'à la région du Sud-Est afin de fournir le financement de contrepartie indispensable dans le cadre des programmes des Fonds structurels.

La politique de développement régional dans les Etats membres

Des politiques visant à promouvoir le développement économique sont poursuivies par tous les niveaux de gouvernement dans les Etats membres à l'aide de différents moyens, avec des cibles diverses. Elles comprennent, entre autres, une aide au développement technologique et à l'innovation, une aide à la restructuration d'industries confrontées à des difficultés ou à une contraction à long terme, un soutien aux PME et des incitations ayant pour objet d'attirer des investisseurs. Certaines de ces mesures sont explicitement cataloguées comme aides d'Etat et sont donc, à ce titre, soumises aux restrictions légales imposées par l'Union européenne pour éviter une concurrence déloyale. Ces aides d'Etat sont examinées ailleurs dans le présent rapport (voir Troisième partie).

D'autres mesures ne sont pas contrôlées de cette façon dès lors qu'elles ne procurent pas d'aide financière directe à des entreprises particulières. Sont exclues de cette définition, les subventions versées à des individus ou à des organismes publics, des subventions à caractère général et l'aide procurée par un organisme privé à un autre. En outre, certaines formes d'assistance à des entités privées sont autorisées dans le Traité, en particulier pour les services d'intérêt général et pour la stimulation du développement dans les régions éligibles.

La démarche de développement spatial diffère selon les Etats membres. Cela reflète en partie des facteurs institutionnels, en particulier le degré de décentralisation des responsabilités en matière de politique de développement économique, et des vues diverses sur les facteurs qui déterminent le développement économique.

Bien que la délégation de compétences soit devenue un thème commun dans l'ensemble de l'Union européenne, il existe de grandes différences entre pays en ce qui concerne l'autonomie conférée aux échelons sub-nationaux. En Autriche, au Danemark et en Belgique, alors que le gouvernement central exerce une certaine surveillance, les autorités publiques décentralisées sont responsables de la planification et du financement des politiques régionales. De cette façon, la dépense est surtout liée à la capacité financière globale de chaque autorité provinciale, de sorte que la réduction des écarts entre régions (provinces, comtés,

municipalités) n'est pas nécessairement un objectif central.

En revanche, au Royaume-Uni et en France, l'affectation des ressources est largement déterminée au niveau central, même si la mise en oeuvre de la politique est de plus en plus confiée aux entités régionales : agences de développement régional en Angleterre et autorités déléguées en Ecosse, au Pays de Galles et en Irlande du Nord ; régions en France.

Il n'y a pas toujours de bonne correspondance entre les définitions nationale et communautaire des « territoires » éligibles à l'aide régionale et à d'autres formes d'aide au développement économique. En France, les régions favorisées par la politique intérieure diffèrent largement de celles qui bénéficient de la politique communautaire tandis qu'en Allemagne la correspondance est étroite. En Espagne et dans les autres pays de la cohésion, le cadre des Fonds structurels est largement adopté pour la politique nationale. Mais au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, les zones urbaines — tout spécialement — sont déterminées à partir de critères différents de ceux de la politique communautaire.

En outre, aux Pays-Bas, les questions posées par le développement régional sont traitées sur la base des besoins perçus au niveau de l'ensemble du pays. Les dépenses consacrées spécifiquement à la politique régionale sont donc modestes, l'accent étant surtout mis sur de petites zones rencontrant des problèmes économiques spécifiques (surtout des zones urbaines connaissant un chômage élevé).

Dans bon nombre de zones, le soutien à l'innovation et à l'introduction de nouvelles technologies a émergé comme un instrument essentiel au cours des dernières années. En tête arrive la Flandre en Belgique, tout comme les Länder autrichiens, avec une concentration croissante sur l'innovation comme moyen de stimuler un développement régional endogène et avec une aide fédérale à la R&D. Souvent, ces stratégies sont principalement orientées vers les PME et embrassent des mesures horizontales telles que l'encouragement à la coopération entre instituts de recherche et le secteur des entreprises, plutôt que des subventions explicites.

Un centrage sur la création d'emplois et l'attraction de grands projets d'investissement a caractérisé plusieurs régions où le chômage est élevé. La Wallonie

en offre un exemple et l'Irlande s'est longtemps fortement focalisée sur l'utilisation de l'investissement direct étranger (IDE) comme moyen d'encourager le développement économique.

La mise en réseau (« clustering ») est un trait qu'on retrouve dans la politique poursuivie par de nombreux pays. Au Steiermark, en Autriche, les autorités provinciales ont revu leur stratégie de développement en 1996 et créé un « noyau » unissant diverses composantes de l'industrie automobile, qui s'est révélé efficace. La Haute Autriche a suivi l'exemple avec une stratégie provinciale globale et une augmentation progressive des subventions au développement technologique et à la constitution de réseaux.

En Suède, la politique gouvernementale s'est orientée ces dernières années vers le soutien du développement de pôles de croissance et de « noyaux » d'entreprises dans différentes régions alors qu'elle était concentrée précédemment sur le maintien d'un haut niveau d'activité du secteur public dans les régions septentrionales peu densément peuplées afin de combattre une émigration hors de ces zones.

En Italie, des réformes importantes ont été accomplies récemment dans les politiques spatiales. Celles-ci sont gérées et financées par le gouvernement central et sont désormais largement centrées sur l'édification d'une capacité grâce aux investissements publics plutôt que, comme par le passé, par des incitations aux entreprises. Si les incitations régionales aux entreprises vont encore dans une mesure disproportionnée au sud, les programmes d'investissement public favorisent souvent les régions du nord, ce qui peut ouvrir un conflit potentiel entre la politique nationale et la politique de cohésion de l'Union.

L'investissement direct étranger

Les mesures visant à attirer l'investissement direct étranger (IDE) forment généralement une part importante de la stratégie de développement régional. De fait, un objectif important des aides régionales consiste précisément à accroître l'attrait des régions à problèmes pour les investisseurs étrangers. Non seulement l'IDE procure du revenu et des emplois aux régions mais, bien souvent, c'est aussi un mécanisme de transfert de technologie et cela peut avoir un impact important sur la productivité et la compétitivité des entreprises situées dans la région concernée. Une fraction substantielle de l'IDE prend donc la forme d'un investissement des

entreprises multinationales dans la région, que ce soit par l'acquisition d'une entreprise existante et de ses installations de production — et, de ce fait, de sa clientèle — ou par l'établissement de nouvelles installations. Quelle que soit la voie empruntée, les entreprises multinationales, surtout lorsqu'elles investissent dans des régions relativement moins développées, tendent à apporter avec elles les techniques de production et méthodes de travail les plus récentes.

Bien que les avantages associés à l'IDE tendent à être les plus grands dans les régions les moins favorisées, les avantages comparatifs que peuvent trouver les entreprises multinationales dans ces régions ne sont pas toujours suffisants pour qu'elles veulent s'y implanter. A cet égard, beaucoup de choses dépendent du principal motif de l'investissement pour l'entreprise multinationale, qu'il s'agisse d'approvisionner le marché local ou régional quelle que soit l'étendue de sa définition (limitation à une petite zone, à un extrême, et l'ensemble de l'Union européenne à l'autre) ou de tirer avantage de l'offre de facteurs de production spécifiques, tels que de faibles coûts de main-d'œuvre, des qualifications particulières ou certaines ressources naturelles.

Si le motif a trait à l'approvisionnement d'un marché relativement large en termes géographiques, l'entreprise multinationale peut être ouverte à la persuasion quant au pays ou à la grande zone géographique où elle décidera de s'implanter. Un gouvernement national peut alors avoir moins de difficultés pour convaincre une entreprise multinationale de s'implanter dans une zone relativement moins favorisée. Mais si le motif tient à l'attrait spécifique d'un emplacement particulier, il est alors fréquemment difficile, pour un gouvernement national, de persuader l'entreprise multinationale de s'implanter ailleurs si l'emplacement n'entre pas dans le champ de la politique globale de développement régional. Dans ce cas, le risque est de décourager tout investissement de l'entreprise multinationale dans le pays concerné. C'est là un dilemme particulièrement fort pour les gouvernements des pays de la cohésion ou, plus encore, des futurs Etats membres, où il existe un arbitrage potentiel entre le fait de désirer que l'investissement s'oriente vers les régions les moins développées afin de les stimuler et de les aider à effectuer leur rattrapage et le fait que l'investissement tend naturellement à être attiré vers les régions les plus dynamiques.

Si les données sur la localisation des investissements étrangers dans les régions de l'Union européenne

sont incomplètes, elles suggèrent que les flux d'IDE ont eu tendance à s'orienter de façon disproportionnée vers les régions relativement plus fortes au plan économique et cela aussi bien à l'intérieur des pays que dans l'ensemble de l'Union européenne. L'Irlande représente quelque peu une exception dans la mesure où elle a attiré des flux importants d'IDE pendant les années quatre-vingt-dix bien qu'elle eût, au début du moins, un PIB par habitant relativement faible. Il faut toutefois noter que les flux se sont orientés de façon privilégiée vers l'est du pays, à Dublin et aux alentours. L'Irlande a continué d'être une destination majeure de l'investissement alors que son PIB croissait.

Au cours des trois années 1999–2001, l'IDE a représenté en moyenne environ 7% du PIB dans les quinze Etats membres, si on inclut les flux provenant d'autres parties de l'Union (et moins de 2% si on les exclut). Cependant, en Irlande, l'investissement en provenance de l'étranger a atteint en moyenne plus de 20% du PIB au cours de ces trois ans (Graphique 2.6). Les niveaux les plus élevés d'IDE s'observaient ensuite, avec plus de 13% du PIB, au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède, alors que le PIB par habitant des deux premiers pays se situait respectivement au troisième et au quatrième rangs dans l'Union européenne, derrière le Luxembourg et l'Irlande, qui avec la Belgique, avaient aussi un niveau d'IDE par rapport au PIB bien supérieur à la moyenne de l'Union.

Dans les pays de la cohésion autres que l'Irlande, l'IDE a été nettement plus faible, atteignant en moyenne à peine plus de 4% du PIB au Portugal au cours de la période et seulement 1,5% en Espagne et tout juste 1% du PIB en Grèce, soit le plus faible niveau de l'Union européenne avec l'Italie.

Dans tous ces pays, comme ailleurs dans l'Union européenne, les données disponibles suggèrent que l'investissement en provenance de l'étranger s'est orienté de façon disproportionnée vers les régions les plus prospères et qu'une faible fraction relative s'est tournée vers les régions en retard de développement. Si les données régionales ne sont pas idéales parce que les entrées sont souvent classées au bénéfice de la région où se

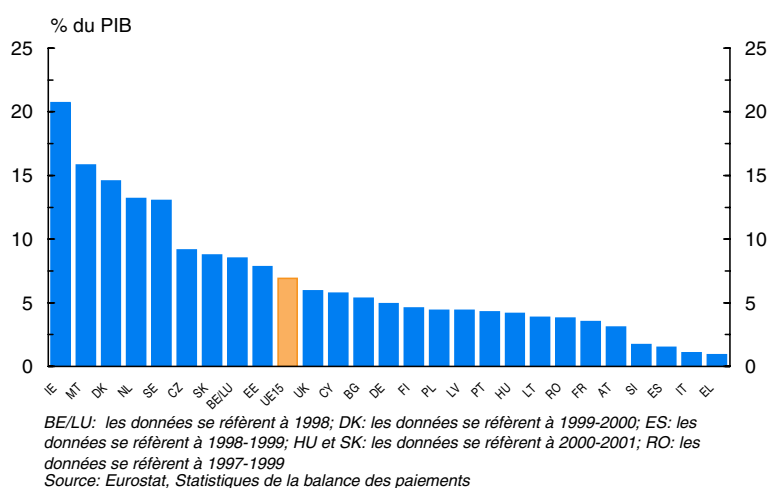
situe le siège social d'une entreprise et non au bénéfice de celle où l'investissement est réellement intervenu, les données empiriques n'en sont pas moins frappantes. En Allemagne, l'investissement a été concentré dans un nombre limité de Länder, la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Hesse et le Bade-Wurtemberg représentant 71% du total des flux entrants d'IDE pendant les années 1998–2000 et la Bavière et Hambourg représentant 17% (Tableau A2.8). En revanche, les cinq régions d'Objectif 1 de l'est du pays n'ont représenté qu'un peu plus de 2% des afflux totaux d'IDE à eux tous.

En Espagne, environ 70% des afflux d'IDE entre 1999 et 2001 se sont orientés vers Madrid et 14% vers la Catalogne, tandis que les régions d'Objectif 1 ne représentaient à elles toutes que bien moins de 10% du total (et très peu de chose en dehors de Valence et des Canaries). De même, en Italie, où les données ont trait à l'emploi dans les entreprises possédées par des étrangers plutôt qu'aux afflux d'IDE, les entreprises multinationales sont concentrées dans le nord du pays et moins de 4% des emplois dans ces entreprises étrangères se situaient en l'an 2000 dans les régions d'Objectif 1 du sud.

L'IDE dans les futurs Etats membres

La tendance qui s'observe dans les futurs Etats membres est très proche de celle de l'Union européenne, du moins en ce qui concerne les régions à l'intérieur de chaque pays. La répartition de l'investissement entre pays est quant à elle moins étroitement corrélée au PIB par habitant que dans l'Union européenne, en dépit des apparences. Selon les dernières données,

2.6 Afflux d'IDE dans les Etats membres actuels et futurs, moyenne 1999-2001



près de 70% des flux d'IDE vers ces pays se sont orientés vers seulement trois d'entre eux — la Pologne, qui entre à elle seule pour 35% dans le total, la République tchèque et la Hongrie (Tableau A2.9). (Le chiffre de 70% inclut une estimation pour la Roumanie, pour laquelle il n'y a pas de données disponibles pour les années postérieures à 1999.)

Néanmoins, par rapport au PIB, cette apparente concentration n'est plus aussi patente. Ainsi, en Pologne, l'IDE a représenté en moyenne 4,5% du PIB au cours des trois années 1999–2001 et en Hongrie un peu plus de 4%, soit moins que dans la plupart des autres pays. Si, par rapport au PIB, l'IDE était plus élevé en République tchèque que partout ailleurs (plus de 9%) après Malte (16%), il était aussi relativement élevé en Estonie et en Bulgarie, pays qui ont un PIB par habitant relativement faible même au sein de la région. Dans le même temps, il était relativement bas en Slovaquie, où le PIB par habitant est relativement élevé.

Mais dans tous les pays, les données disponibles témoignent d'un degré relativement fort de concentration de l'IDE dans les capitales et leurs alentours, tout comme dans les pays de la cohésion. Ainsi, en Hongrie, plus des deux tiers des afflux d'investissement en provenance de l'étranger en 2001 se sont orientés vers la région où est située Budapest ; en République tchèque, 60% se sont implantés à Prague et dans la région avoisinante (Střední Čechy) cette même année et en Slovaquie, 63% se sont implantés à Bratislava (Tableau A2.10). En revanche, en Pologne, où il existe plusieurs grandes villes en dehors de Varsovie, les afflux d'IDE ont été moins concentrés. Néanmoins, la région entourant la capitale (Mazowieckie) est entrée pour environ un quart dans le total des entrées d'IDE en 1998 et deux autres régions (Łódzkie et Wielkopolskie), qui comptent toutes deux

de grandes villes (Lodz et Poznan), pour un autre quart.

- 1 Il faut toutefois souligner que dans les pays du sud, la fourniture d'un niveau minimum de revenu tend à être une responsabilité régionale et que l'accès à ce revenu varie d'une région à l'autre.
- 2 De plus, les chiffres italiens concernent des régions relativement petites de niveau NUTS 2 et non comme au Royaume-Uni des régions relativement grandes de niveau NUTS 1, ce qui tendrait en soi à amplifier plutôt qu'à rétrécir les différences.
- 3 A la différence de l'Italie, il n'y a pas de tendance systématique à ce que le nombre relatif de personnes ayant dépassé l'âge de la retraite soit supérieur dans les régions les plus prospères à celui des régions les moins prospères, ou vice versa.
- 4 Cela néglige évidemment les avantages qui pourraient résulter d'un prélèvement d'impôts au niveau local destinés à financer des dépenses locales visant à encourager une plus grande responsabilité budgétaire et un déploiement plus efficace des dépenses.
- 5 Dans la pratique, les cotisations sociales prélevées dans les pays où est fixé un plafond qui limite le montant maximum exigible ont une nature régressive au delà du niveau de revenu seuil et cela tend à compenser la nature progressive du barème des impôts sur le revenu.
- 6 Simultanément, il faut souligner que la tendance générale qui consiste à diminuer les impôts sur le revenu pour augmenter les impôts sur la dépense a habituellement pour effet de réduire le caractère progressif de l'ensemble du système fiscal.
- 7 Il est prévu que le système danois sera modifié dans un avenir proche avec sans doute d'importants changements à la fois dans la structure du secteur public et dans le partage des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement.

Annexe statistique à la deuxième partie

A2.1 Dépense publique par catégorie économique, 1995 et 2002

	Biens et services		dont traitement et salaires		Prestations sociales		Intérêts de la dette		Autres transferts + subventions		FBCF domestique*		Dépense totale		Recettes totales		% du PIB	
	1995	2002	1995	2002	1995	2002	1995	2002	1995	2002	1995	2002	1995	2002	1995	2002	1995**	2002
UE15	20,7	20,6	11,1	10,4	17,2	16,4	5,4	3,4	6,7	4,2	2,6	2,2	51,3	47,4	46,1	45,5	-5,2	-1,9
BE	21,4	22,3	11,9	12,0	16,6	16,1	9,3	6,1	4,6	4,7	1,8	1,6	52,8	50,3	48,5	50,4	-4,3	0,1
DK	25,8	26,3	17,3	17,6	20,4	17,5	6,4	3,7	5,2	5,2	1,8	1,8	60,3	55,5	58,0	57,4	-2,3	1,9
DE	19,8	19,2	9,0	7,9	18,1	19,4	3,7	3,1	11,5	4,8	2,3	1,6	49,6	46,3	46,1	45,0	-3,5	-1,3
EL	15,3	15,8	11,3	11,9	15,1	16,4	11,7	5,5	3,4	3,4	3,2	3,8	49,4	46,9	39,3	45,6	-10,1	-1,3
ES	18,1	17,6	11,3	10,3	13,9	12,5	5,2	2,8	4,4	3,9	3,7	3,4	45,0	39,8	38,4	39,9	-6,6	0,1
FR	23,9	23,9	13,7	13,7	18,5	18,1	3,6	3,1	4,4	4,0	3,3	3,1	55,1	53,5	49,6	50,3	-5,5	-3,2
IE	16,4	15,1	10,2	8,3	11,8	8,3	5,4	1,4	4,7	3,9	2,3	4,4	41,5	33,3	39,4	33,1	-2,1	-0,2
IT	17,9	18,8	11,2	10,7	16,7	17,1	11,5	5,8	4,9	3,8	2,1	1,8	53,4	47,7	45,8	45,2	-7,6	-2,5
LU	18,4	18,1	9,7	8,6	16,5	15,7	0,4	0,3	6,4	6,2	4,6	4,7	45,5	44,4	47,6	46,8	2,1	2,4
NL	24,0	24,5	10,8	10,5	15,3	11,8	5,9	3,1	8,1	3,8	3,0	3,3	51,4	47,5	47,3	45,9	-4,1	-1,6
AT	20,4	18,6	12,6	9,7	19,5	18,6	4,4	3,6	7,6	8,3	3,1	1,3	57,3	51,7	52,0	51,3	-5,3	-0,4
PT	18,6	21,1	13,6	15,4	11,8	13,0	6,3	3,0	4,4	5,4	3,7	3,4	45,0	46,1	39,6	43,3	-5,4	-2,8
FI	22,8	21,7	15,2	13,5	22,1	16,8	4,0	2,2	5,2	4,0	2,8	2,9	59,6	50,0	55,7	54,2	-3,9	4,2
SE	27,3	28,0	16,7	16,3	20,6	17,6	6,6	3,2	6,4	3,9	4,0	3,2	67,7	58,5	60,3	59,5	-7,4	1,0
UK	19,6	20,0	8,3	7,6	15,4	13,5	3,7	2,1	3,8	3,8	2,0	1,3	44,6	40,7	38,9	39,4	-5,7	-1,3

* Formation brute de capital fixe

** DE: non compris la dette et les actifs liés à la réunification repris par l'Etat fédéral (Treuhand, sociétés de logement à l'Est et Deutsche Kreditbank) pour un montant égal à 116,3 milliards d'euros; NL: non compris un montant net de 14,9 milliards d'euros de dépenses exceptionnelles

Source: Eurostat, Comptes des administrations publiques

A2.2 Dépense publique en pensions de retraite et en allocations-chômage, 1995 et 2000*% des dépenses totales lié aux prestations sociales*

	Pensions de retraite*			Allocations-chômage		
	1995	2000	Variation en points de %	1995	2000	Variation en points de %
UE15	44,8	46,4	1,6	8,4	6,3	-2,1
BE	43,1	43,8	0,7	13,0	11,9	-1,1
DK	37,7	38,1	0,4	14,8	10,5	-4,2
DE	42,7	42,2	-0,4	9,0	8,4	-0,6
EL	52,1	49,4	-2,7	4,5	6,2	1,6
ES	43,9	46,3	2,4	16,5	12,2	-4,3
FR	43,5	44,1	0,5	7,9	6,9	-1,0
IE	26,5	25,4	-1,1	15,3	9,7	-5,7
IT	63,4	63,4	0,0	3,0	1,7	-1,4
LU	45,1	40,0	-5,1	3,1	3,3	0,2
NL	38,0	42,4	4,4	9,9	5,1	-4,8
AT	48,4	48,3	-0,1	5,6	4,7	-0,9
PT	41,7	45,6	3,9	5,4	3,8	-1,6
FI	32,8	35,8	3,0	14,4	10,4	-3,9
SE	37,5	39,1	1,6	10,9	6,5	-4,4
UK	43,1	47,7	4,5	5,6	3,2	-2,4

** Les retraites comprennent les pensions de réversion**Note: A l'exception de DK, IE, LU, AT, toutes les données pour 2000 sont provisoires ou ont été estimées.**Source: Eurostat, SESPROS*

A2.3 Dépense publique par fonction, 1995 et 2001

	% du PIB									
	Total		Services généraux		Environnement		Santé		Education	
	1995	2001	1995	2001	1995	2001	1995	2001	1995	2001
UE15	52,9	46,9	8,2	6,8	0,8	0,7	6,2	6,3	5,0	18,8
BE	52,8	49,5	12,1	10,2	0,7	0,8	6,2	6,6	6,2	17,2
DK	60,3	55,3	10,8	8,6	0,0	:	5,1	5,4	8,3	24,0
DE	56,1	48,3	6,7	6,3	1,0	0,6	6,4	6,4	4,2	21,8
EL	51,0	47,8	16,8	10,9	0,5	0,6	3,4	3,7	3,1	19,4
ES	:	39,4	:	5,5	:	0,9	:	5,3	:	13,4
FR	55,1	52,5	6,3	6,4	1,1	1,3	7,9	7,9	6,0	20,4
IE	41,5	33,9	7,3	3,8	0,0	:	6,2	6,3	5,1	9,5
IT	53,4	48,5	14,1	9,6	0,7	0,9	5,5	6,4	5,0	17,8
LU	45,5	39,1	4,6	4,7	1,5	1,3	5,6	4,9	5,0	19,2
NL	56,4	46,6	10,0	8,2	0,8	0,7	3,9	4,1	5,1	20,7
AT	57,3	51,8	9,3	8,5	1,4	0,4	7,6	6,1	6,5	21,5
PT	45,0	46,2	8,7	6,7	0,4	0,7	5,3	6,8	7,0	12,5
FI	59,6	49,1	7,0	6,4	0,3	0,3	6,2	6,0	7,3	20,6
SE	67,7	57,1	11,9	8,8	0,2	0,3	6,4	6,8	7,3	23,8
UK	43,5	39,2	5,7	4,3	0,3	0,5	5,6	6,1	4,6	17,3

Note: Pour 1995, les données ne sont pas disponibles pour ES; UE15 comprend une estimation pour ES

Source: Eurostat, Comptes des administrations publiques

A2.4 Dépense publique par région au Royaume-Uni, 2000-2001*

	North	N West	Yorks	E Midlands	W Midlands	S West	East	London	S East	England	Scotland	Wales	N Ireland	UK
	Dépense par habitant (EUR)													
Sécurité sociale	3472	3212	2891	2706	2870	2732	2502	2712	2384	2781	3150	3303	3408	2856
Education	1218	1225	1216	1149	1217	1112	1148	1270	1097	1183	1523	1203	1695	1227
Santé	1953	1950	1866	1682	1762	1781	1672	2293	1695	1861	2210	2138	2105	1911
Routes + Transports	281	210	193	232	208	245	262	314	240	243	304	248	222	248
Environnement	324	299	253	232	235	225	196	284	214	249	328	424	272	265
Autres	1157	1117	1233	1028	1054	1013	1049	1524	944	1130	1606	1383	2837	1232
Total	8406	8012	7653	7028	7346	7108	6829	8397	6575	7446	9120	8698	10539	7740
	% du PIB régional													
Sécurité sociale	17,2	14,1	12,6	11,1	12,0	11,5	9,2	7,1	8,3	10,4	12,4	15,7	16,8	10,9
Education	6,0	5,4	5,3	4,7	5,1	4,7	4,2	3,3	3,8	4,4	6,0	5,7	8,4	4,7
Santé	9,7	8,6	8,1	6,9	7,4	7,5	6,2	6,0	5,9	7,0	8,7	10,2	10,4	7,3
Routes + Transports	1,4	0,9	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	0,8	0,8	0,9	1,2	1,2	1,1	0,9
Environnement	1,6	1,3	1,1	0,9	1,0	0,9	0,7	0,7	0,7	0,9	1,3	2,0	1,3	1,0
Autres	5,7	4,9	5,4	4,2	4,4	4,3	3,9	4,0	3,3	4,2	6,3	6,6	14,0	4,7
Total	41,6	35,3	33,3	28,7	30,6	30,0	25,2	21,9	22,8	27,9	36,0	41,3	52,1	29,6
PIB par habitant (milliers d'euros)	20,2	22,7	23,0	24,5	24,0	23,7	27,1	38,3	28,8	26,7	25,3	21,0	20,2	26,1

* Exercice budgétaire 2000-2001

Source: calculs de la DG REGIO assis sur les Analyses statistiques des dépenses publiques 2002-2003 et Eurostat, Comptes régionaux

A2.5 Dépense publique par région en Italie, 2000

	Piemonte	Valle d'Aosta	Lombardie	Trentino Alto Adige	Veneto	Friuli Venezia Giulia	Liguria	Emilia Romagna	Toscana	Umbria	Marche	Lazio	Abruzzo	Molise	Campania	Puglia	Basilicata	Calabrie	Sicile	Sardaigne	Italie
	4302	4413	4070	3265	3530	4678	4976	4546	4216	4327	4009	4550	3601	3420	2713	3054	3200	3100	2920	3276	3769
Sécurité sociale																					
Education	743	1103	725	1455	730	1009	933	804	939	920	777	1321	802	784	805	751	803	766	743	888	848
Santé	1553	2224	1947	2121	1531	1680	1556	1742	1623	1785	1517	1586	1190	1395	1375	1359	1426	1354	1426	1548	1589
Routes + Transports	558	1056	377	720	399	591	801	414	503	610	423	774	470	631	414	404	538	560	408	469	489
Environnement	267	631	258	526	207	301	340	229	312	529	294	287	266	376	254	221	302	244	256	436	275
Autres	4646	7964	6922	6766	3998	5564	5391	4705	4198	4302	4028	7341	3581	3489	3119	3278	4271	3243	3635	5125	4827
Total	12070	17391	14299	14854	10395	13823	13997	12440	11791	12473	11049	15858	9910	10096	8680	9067	10540	9267	9389	11742	11797
																					% du PIB régional
Sécurité sociale	18,2	18,1	15,2	12,1	14,9	20,7	23,4	17,7	18,8	21,7	19,8	20,3	21,8	22,0	21,0	23,0	22,1	25,4	22,7	22,0	18,7
Education	3,1	4,5	2,7	5,4	3,1	4,5	4,4	3,1	4,2	4,6	3,8	5,9	4,8	5,1	6,2	5,7	5,6	6,3	5,8	6,0	4,2
Santé	6,6	9,1	7,3	7,8	6,5	7,4	7,3	6,8	7,2	8,9	7,5	7,1	7,2	9,0	10,7	10,3	9,9	11,1	11,1	10,4	7,9
Routes + Transports	2,4	4,3	1,4	2,7	1,7	2,6	3,8	1,6	2,2	3,1	2,1	3,4	2,8	4,1	3,2	3,0	3,7	4,6	3,2	3,2	2,4
Environnement	1,1	2,6	1,0	1,9	0,9	1,3	1,6	0,9	1,4	2,6	1,5	1,3	1,6	2,4	2,0	1,7	2,1	2,0	2,0	2,9	1,4
Autres	19,7	32,7	25,9	25,0	16,9	24,6	25,4	18,3	18,7	21,5	19,9	32,7	21,6	22,5	24,2	24,7	29,5	26,5	28,2	34,5	23,9
Total	51,1	71,4	53,5	54,8	44,0	61,2	65,8	48,5	52,4	62,5	54,5	70,7	59,9	65,1	67,3	68,4	72,9	75,8	72,8	79,0	58,4
PIB par habitant (milliers d'euros)	23,6	24,4	26,7	27,1	23,6	22,6	21,3	25,7	22,5	20,0	20,3	22,4	16,5	15,5	12,9	13,3	14,5	12,2	12,9	14,9	20,2

Note: La dépense publique comprend les dépenses des entreprises publiques à côté de celles des autorités publiques; les chiffres en caractères gras ont trait aux régions d'Objectif 1
Source: Calculs de la DG REGIO assis sur MEF-DPS (2002), la base de données TPA et Eurostat, Comptes régionaux

A2.6 Dépense publique par région en Espagne, moyenne 1992-1999

	Galicia	Asturias	Cantabria	Pais Vasco	Navarra	La Rioja	Aragón	Madrid	Castilla y León	Castilla-La Mancha	Extremadura	Cataluña	Valencia	Illes Balears	Andalucía	Murcia	Ceuta y Melilla	Canarias	Espagne
Santé, services sociaux, financement territorial de base	1637	1703	1695	2298	2221	1635	1741	1545	1755	1656	1816	1546	1458	1365	1592	1560	1499	1850	1648
Infrastructures	172	272	323	183	189	144	267	158	232	287	247	133	187	220	209	240	358	201	196
Ordre public, logement, transport	187	218	207	358	303	332	278	314	286	242	235	250	193	249	204	171	489	244	246
UE + autres aides régionales	95	442	48	51	60	36	53	9	95	88	204	24	46	16	164	52	67	611	105
Total	2091	2635	2274	2890	2773	2147	2339	2026	2367	2273	2502	1953	1883	1850	2169	2024	2413	2907	2195
Santé, services sociaux, financement territorial de base	17,0	15,8	14,8	15,8	14,6	11,8	13,1	9,8	15,6	16,5	22,7	10,4	12,5	9,0	17,7	15,0	14,6	15,8	13,6
Infrastructures	1,8	2,5	2,8	1,3	1,2	1,0	2,0	1,0	2,1	2,9	3,1	0,9	1,6	1,4	2,3	2,3	3,5	1,7	1,6
Ordre public, logement, transport	1,9	2,0	1,8	2,5	2,0	2,4	2,1	2,0	2,5	2,4	2,9	1,7	1,7	1,6	2,3	1,6	4,7	2,1	2,0
UE + autres aides régionales	1,0	4,1	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,1	0,8	0,9	2,5	0,2	0,4	0,1	1,8	0,5	0,7	5,2	0,9
Total	21,7	24,4	19,8	19,9	18,2	15,5	17,6	12,8	21,0	22,6	31,2	13,2	16,1	12,2	24,1	19,4	23,4	24,8	18,1
PIB par habitant (milliers d'euros)	14,6	16,0	18,1	22,9	23,8	20,6	19,9	24,9	17,2	15,1	12,0	22,5	17,9	22,2	13,8	15,5	15,4	17,5	18,6

Note: les chiffres en caractères gras ont trait aux régions d'Objectif 1

Source: Calculs de la DG REGIO assis sur Intervención General de la Administración del Estado (IGAE) et Eurostat, Comptes régionaux

A2.7 Recettes tirées des impôts et cotisations sociales par niveau d'autorité publique, 1995 et 2001

% des recettes totales

	Etat central		Sécurité sociale		Autorités régionales et locales	
	1995	2001	1995	2001	1995	2001
UE15	49	52	36	34	15	15
BE	60	60	34	33	7	7
DK	66	62	3	4	31	34
DE	30	29	43	42	27	28
EL	66	67	33	32	1	1
ES	51	48	36	36	13	16
FR	43	42	46	48	10	9
IE	83	84	15	14	3	2
IT	60	56	32	29	8	15
LU	67	67	27	27	6	6
NL	57	61	40	36	3	4
AT	45	49	35	32	20	19
PT	64	63	31	31	5	6
FI	46	51	32	27	22	22
SE	43	43	27	27	30	29
UK	79	79	17	17	4	4

Note: Les données du Portugal mentionnées pour 2001 sont celles de l'an 2000. L'Etat central comprend les impôts de l'UE
Source: Eurostat, Comptes des administrations publiques

A2.8 Répartition de l'afflux d'IDE par région dans quelques pays de l'UE

% du total par pays

Allemagne	1998-2000	Espagne	1999-2001	Italie	2000
Nordrhein-Westfalen	37,5	Madrid	69,5	Lombardia	43,5
Hessen	21,6	Cataluña	13,6	Piemonte	14,9
Baden-Württemberg	11,7	País Vasco	5,5	Lazio	8,4
Bayern	9,0	Autres régions	3,0	Emilia-Romagna	7,8
Hamburg	7,7	Com. Valenciana	2,7	Veneto	4,7
Niedersachsen	3,3	Canarias	2,7	Toscana	4,3
Berlin	2,8	Andalucía	1,2	Friuli-Venezia-Giulia	4,0
Rheinland-Pfalz	1,9	Galicia	0,5	Abruzzo	3,3
Schleswig-Holstein	1,6	Baleares	0,4	Liguria	1,9
Sachsen-Anhalt	1,0	Aragón	0,3	Trentino Alto Adige	1,5
Bremen	0,5	Navarra	0,3	Umbria	1,2
Brandenburg	0,3	Asturias	0,1	Campania	1,2
Sachsen	0,3	Castilla-La Mancha	0,1	Puglia	0,8
Saarland	0,3	Castilla y León	0,1	Sicilia	0,8
Thüringen	0,3	Murcia	0,1	Marche	0,7
Mecklenburg-Vorpommern	0,2	Extremadura	0,0	Sardegna	0,4
		Rioja	0,0	Valle d'Aosta	0,4
		Cantabria	0,0	Basilicata	0,2
		Ceuta y Melilla	0,0	Molise	0,0
				Calabria	0,0

Notes: Les chiffres pour l'Italie se rapportent au nombre de personnes employées dans les succursales industrielles possédées par des étrangers; il convient de souligner que l'emploi est affecté aux régions d'après l'emplacement du siège social et non des établissements. Les chiffres donnent donc seulement une idée de la répartition réelle entre régions. Ils concernent la moyenne 1998-2000 pour l'Allemagne et la moyenne 1999-2001 pour l'Espagne.

Sources: DE — Bankgesellschaft Berlin d'après Deutsche Bundesbank; ES — Registre des investissements étrangers; IT — CNEL, base de données IDE (R&P — Politecnico di Milano)

A2.9 Afflux d'IDE dans UE15 et les futurs Etats membres, moyenne 1999-2001

	% du PIB		% du PIB
UE15	6,9	BG	5,4
BE/LU	8,5	CY	5,8
DK	14,6	CZ*	9,2
DE	4,9	EE	7,8
EL	0,9	HU	4,2
ES	1,5	LT	3,9
FR	3,5	LV	4,4
IE	20,7	MT	15,8
IT	1,1	PL*	4,4
NL	13,2	RO	3,8
AT	3,1	SI	1,7
PT	4,3	SK	8,8
FI	4,6		
SE	13,0		
UK	5,9		

BE/LU: les données sont celles de 1998; DK: les données sont celles de 1999-2000; ES: les données sont celles de 1998-1999; RO: les données sont celles de 1997-1999; HU, SK: les données sont celles de 2000-2001

** CZ et PL représentent respectivement 23% et 35% du total des IDE dans les futurs Etats membres.*

Source: Eurostat, Statistiques sur la balance des paiements; CNUCED pour la Grèce

A2.10 Répartition de l'afflux d'IDE par région NUTS 2 dans certains des 10 nouveaux Etats membres

						% du total par pays	
République tchèque	2001	Hongrie	2001	Pologne	1998	Slovaquie	2001
Praha	49,3	Közép-Magyarország	67,7	Mazowieckie	24,3	Bratislavský	63,2
Střední Čechy	10,7	Közép-Dunántúl	9,4	Śląskie	13,5	Východné Slovensko	18,8
Jihozápad	7,6	Nyugat-Dunántúl	7,5	Wielkopolskie	11,6	Západné Slovensko	10,3
Severozápad	8,2	Eszak-Magyarország	6,2	Dolnośląskie	8,4	Stredné Slovensko	7,7
Severovýchod	6,6	Dél-Alföld	4,0	Pomorskie	7,3		
Jihovýchod	8,4	Eszak-Alföld	3,5	Łódzkie	5,9		
Střední Morava	5,2	Dél-Dunántúl	1,8	Małopolskie	5,6		
Moravskoslezsko	4,0			Kujawsko-Pomorskie	4,1		
				Zachodniopomorskie	3,9		
				Lubelskie	2,8		
				Podkarpackie	2,5		
				Świętokrzyskie	2,3		
				Warmińsko-Mazurskie	2,3		
				Lubuskie	2,2		
				Opolskie	1,8		
				Podlaskie	1,6		

Source: sources statistiques nationales

